



Commune de Biéville-Beuville
Département du Calvados
Arrondissement de Caen

Extrait du registre des arrêtés du Maire 8/8 n°5/2023

Le Maire de Biéville-Beuville,

Vu les conditions atmosphériques à venir et l'état du terrain à ce jour,

Considérant les risques graves qui pourraient survenir sur le terrain de football,

ARRETE

Article 1 : l'utilisation du terrain de football sera interdite à compter du 21 janvier 2023 jusqu'au 29 janvier 2023 inclus.

Article 2 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Calvados,
- Monsieur le Président de l'ASBB Football Biéville-Beuville,
- Monsieur le Responsable du District de Football du Calvados.

Fait à Biéville-Beuville
Le 16 janvier 2023

Publié le 16/01/2023

Le Maire,
Christian CHAUVOIS

